

## Séance du 30 janvier 2017

### Ordre du jour:

1. Ouverture de la séance constitutive par le doyen d'âge et appel nominatif des Conseillers généraux
2. Présentation des chefs des groupes politiques
3. Désignation des scrutateurs(trices)
4. Elections selon l'art. 8 du Règlement
  - a) du Président;
  - b) du Vice-président;
  - c) du Secrétaire;
  - d) des membres supplémentaires du Bureau en cas de besoin ;
  - e) des membres de la commission de gestion, de leurs suppléants puis de son président;
  - f) des membres et du président de la commission permanente : aménagement du territoire et agglomération

## 1. Ouverture de la séance constitutive par le doyen d'âge et appel nominatif des Conseillers généraux

### **Intervention de Clay Robert:**

Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers Conseillères et Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs du public et de la presse, bonsoir et bienvenue.

J'ai l'honneur et le plaisir, en tant que doyen, d'ouvrir la présente séance constitutive. Je tiens à féliciter chaque membre du Conseil communal pour son élection en automne 2016. Je félicite également tous les Conseillers généraux d'avoir été choisis pour représenter les citoyens de notre commune. Je vous souhaite beaucoup de joie dans l'exercice de votre mandat. Au cours de cette assemblée nous allons élire notre Président ou Présidente, notre Vice-président ou Vice-présidente et notre secrétaire de Bureau. Nous allons également choisir les membres et leurs suppléants de la commission de gestion ainsi que de la commission permanente : aménagement du territoire et agglomération, et leur Président ou Présidente. Chers élus, permettez-moi en tant que doyen de vous faire part de quelques considérations. La compétition entre les partis pour l'élection au législatif est finie. La seconde phase, celle que nous venons de commencer, est de travailler ensemble et de prendre des décisions pour le bien de la communauté. S'il vous plaît gardez cela à l'esprit. Il est normal de ne pas être d'accord sur tous les sujets, mais essayons de les résoudre ensemble d'une manière ordonnée et correcte. Je n'entends pas me prononcer d'avantage mais vous invite vivement à ne penser qu'aux intérêts de nos citoyens et ce, pour le bien de tous.

Je vous remercie pour votre attention.

Je vais maintenant passer à l'appel nominatif du Conseil Général. Je vous prie de répondre présent à l'appel de votre nom :

Angst Stéphane : Présent

Arlettaz Pauline : Présente

Baré Nathalie : Présente

Bétrisey Nicole : Présente

Birbaum Thomas : Présent

Borgeaud Jacques : Présent

Bressoud Alain : Présent

Chervaz Véronique : Présente

Clay Robert : Présent

Cottet Loan : Présent

Cottet Véronique : Présente

Cretton Anaïs : Présente

Cretton Nathalie : Présente

Delarze Madeleine : Présente

Fauquet Lucie : Présente

Fracheboud Maria Encina : Présente

Gaillard David : Présent

Genolet Lionel : Présent

Gex-Fabry Alexis : Présent

Gex-Fabry Romain : Présent

Gollut Emmanuel : Présent

Hohenauer-Udriot Maryline : Présente

Jomini Jonathan : Présent

Kunz Reto : Présent  
Lattion Eric : Présent  
Métrailler Marie : Présente  
Morisod Carole : Présente  
Morisod Florent : Présent  
Olloz-Burdet Gabrielle : Présente  
Ostrini Olivier : Présent  
Parvex Joël : Présent  
Parvex Romain : Présent  
Rohrbach Eva : Présente  
Rouiller-Monay Samuel : Présent  
Schaffhauser Pascal : Présent  
Schmid Daniel : Présent  
Sotillo José : Présent  
Turin Michel : Présent  
Udressy Philippe : Présent  
Vanay Guillaume : Présent  
Vannay Damien : Présent  
Vieux Cédric : Présent  
Vieux Edgar : Présent  
Vuille Côme : Présent  
Zürcher Cédric : Présent

Nous sommes 45 personnes présentes sur 45. Le quorum est atteint et nous pouvons procéder aux différentes élections. Je passe la parole à chaque groupe politique pour qu'il nous communique son chef de groupe, s'il vous plaît pour le groupe PDC.

## **2. Présentation des chefs des groupes politiques**

**Intervention de Métrailler Marie:** Emmanuel Gollut est une personnalité connue sur l'ensemble du territoire communal et il a décidé de se remettre à disposition des citoyens lors des dernières élections. C'est un heureux grand-père, actif dans le monde du chant et enseignant et je pense qu'il saura mener de main de maître le groupe PDC lors de la prochaine législature. Merci.

**Intervention de Clay Robert:** Merci. S'il vous plaît pour le groupe PLR.

**Intervention de Vuille Côme:** Côme Vuille pour le PLR. Monsieur le doyen, Mesdames, Messieurs les Municipaux, chers Collègues. Après avoir fonctionné 4 ans comme chef de groupe, j'ai l'honneur ce soir de prendre le ... de prendre la parole pour vous présenter mon successeur, Monsieur Thomas Birbaum. Thomas a 24 ans et est domicilié à Collombey. Il a fait son parcours scolaire sur la commune, du foot à l'USCM et du tennis de table au CTT Collombey-Muraz. Après une maturité au collège de St-Maurice, il a obtenu un Bachelor en Sciences du management HEC et est actuellement étudiant en Master Droit et Economie à Lausanne. Thomas travaille à temps partiel comme assistant au centre informatique de l'Université de Lausanne et est encore conseiller à la vente auprès d'une startup de Martigny.

Sur le plan politique, il est actuellement Président des Jeunes Libéraux Radicaux Valaisans, a été candidat sur la liste des JLR du Chablais au Conseil National et est candidat pour le poste de député-suppléant au Grand Conseil en mars prochain. Engagé, rassembleur et mobilisateur, ses qualités feront de lui un

excellent chef de groupe et c'est à ce titre que le groupe PLR vous le présente ce soir. Merci de votre attention.

**Intervention de Clay Robert:** S'il vous plaît pour le groupe UDC.

**Intervention de Vanay Guillaume:** Monsieur le doyen, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues. Le groupe UDC vous présente ce soir son chef de groupe sortant pour cette nouvelle législature 2017 - 2020. Pour celles et ceux qui ne le connaissent pas encore, il s'agit de Damien Vannay, 33 ans, célibataire, agriculteur indépendant depuis 2005. Damien est membre actif de la section UDC Collombey-Muraz depuis bien des années.

Il a travaillé au sein de la commission "animation et sociétés locales" et la commission "énergie environnement et développement durable" pour le Conseil Général. Merci donc de lui faire bon accueil. Merci de votre attention.

**Intervention de Clay Robert:** S'il vous plaît pour le Parti Socialiste - Centre gauche.

**Intervention de Delarze Madeleine:** Monsieur le doyen, Mesdames et Messieurs les municipaux, chères et chers collègues, anciens et nouveaux. Le Parti Socialiste - Centre gauche a l'avantage de vous présenter son chef de groupe en la personne de Madame Véronique Chervaz. Permettez-moi de vous parler de notre collègue en quelques mots. Véronique est native de Collombey et y habite. Maman de jumeaux, elle mène de front l'éducation de ses deux ados, son travail en tant qu'enseignante au Cycle d'orientation du Haut-Valais et la politique. Forte de ses convictions, elle s'est déjà engagée dans une première législature de 2013-2016 en tant qu'élue PS au Conseil Général de notre commune et a œuvré dans diverses commissions. Tenace et persévérante, Véronique n'abandonne jamais et de citer un proverbe chinois qu'elle affectionne particulièrement : "Le courage de la goutte d'eau, c'est qu'elle ose tomber dans le désert".

En lui apportant tout son soutien, le Parti Socialiste - Centre gauche lui souhaite plein succès dans sa future tâche. Merci de votre attention.

**Intervention de Clay Robert:** S'il vous plaît, quand vous prenez le microphone, il faut annoncer votre nom et puis le parti, merci. S'il vous plaît, pour le groupe Les Verts.

**Intervention de Rohrbach Eva:** Eva Rohrbach pour les Verts. Nous avons choisi Nathalie Cretton comme cheffe de groupe, elle a déjà siégé au Conseil Général les quatre dernières années et a été cheffe de son groupe. Elle a aussi pris partie à la Cogest les quatre dernières années. Elle est maman de trois enfants et grand-maman de deux petits-enfants et nous avons entièrement confiance en elle. Elle est aussi candidate à la députation pour le Grand Conseil. Merci.

**Intervention de Clay Robert:** Merci. Afin de garantir une parfaite transparence dans cette élection et m'aider à procéder au décompte de voix, je demande à chaque parti de désigner un scrutateur. S'il vous plaît pour le groupe PDC.

### 3. Désignation des scrutateurs(trices)

**Intervention de Gollut Emmanuel:** Emmanuel Gollut pour le groupe PDC. Alors scrutatrice pour nous Madame Marie Métrailler.

**Intervention de Clay Robert:** S'il vous plaît pour le groupe PLR.

**Intervention de Birbaum Thomas:** Thomas Birbaum pour PLR. Alors on a décidé de désigner Véronique Cottet pour le poste de scrutatrice.

**Intervention de Clay Robert:** S'il vous plaît pour le groupe UDC.

**Intervention de Vannay Damien:** Vannay Damien, chef de groupe UDC. Alors on a décidé de mettre Jomini Jonathan.

**Intervention de Clay Robert:** S'il vous plaît pour le Parti Socialiste - Centre gauche.

**Intervention de Chervaz Véronique:** Véronique Chervaz pour le Parti Socialiste - Centre gauche, nous désignons Anaïs Cretton.

**Intervention de Clay Robert:** S'il vous plaît pour les Verts.

**Intervention de Cretton Nathalie:** Oui, Nathalie Cretton. Alors nous, nous avons décidé pour les Verts d'être représentés par Lucie Fauquet en tant que scrutatrice. Merci.

**Intervention de Clay Robert:** J'ai pas compris, excusez-moi.

**Intervention de Cretton Nathalie:** Lucie Fauquet

**Intervention de Clay Robert:** Quelqu'un dans la salle s'oppose-t-il à ces désignations ? Si ce n'est pas le cas, je passe la parole à chaque chef de groupe de partis pour présenter leur candidature pour le poste à la Présidence du Conseil Général. S'il vous plaît pour le PDC.

### 4. Elections selon l'art. 8 du règlement

**Intervention de Gollut Emmanuel:** Emmanuel Gollut pour le PDC, nous ne présentons personne pour la Présidence du Conseil Général.

**Intervention Clay Robert :** S'il vous plaît pour le PLR.

**Intervention de Birbaum Thomas:** Alors Thomas Birbaum pour le PLR, donc je laisse Maryline présenter notre candidat.

**Intervention de Hohenauer-Udriot Maryline:** Bonsoir à tous, Maryline Hohenauer pour le PLR. J'ai rencontré Côme Vuille lorsqu'il était également jeune commissaire dans une commission communale pour le PLR. J'ai immédiatement constaté sa motivation et sa volonté à s'investir au service des citoyens de sa commune. C'était l'époque où le législatif se rassemblait en assemblée primaire. Et en voyant notre commune grandissante, c'est avec un comité engagé que nous avons entrepris en 2012, la récolte des signatures pour obtenir la votation populaire pour l'instauration de ce Conseil Général où nous siégeons ce soir. Lors de ce porte-à-porte, j'ai remarqué la qualité d'écoute de Côme et sa volonté d'être un véritable relais pour la population. Lorsqu'il a été nommé le chef de groupe pour le PLR lors de la précédente législature, ses qualités se sont une fois de plus confirmées. A l'écoute de chacun, respectant les idées différentes et parfois divergentes, il a toujours su rassembler le groupe sans frustrer personne. Il a remis en valeur les plus timides, il a su cerner les ressources de chacun. Bref, vous l'aurez compris le groupe PLR a été très heureux de l'avoir eu comme chef de groupe pendant 4 ans.

En tant que membre du Bureau, il a également prouvé qu'il était respectueux, précis, à l'écoute et fidèle à ses idées. Respectant le Règlement, il échoit de la majorité, il est un fervent défenseur de la démocratie. Élu député-suppléant au Grand Conseil à Sion pour le PLR Chablais depuis 2013, il est d'ailleurs à nouveau candidat actuellement à la suppléance. Pendant la précédente législature, il a eu à cœur de défendre les intérêts de notre région, notamment en terme de mobilité, d'institution, de justice et j'en passe. Il a prouvé qu'il sait collaborer avec les différentes sensibilités des partis. D'un côté plus personnel, Côme a 30 ans, il est célibataire et est né dans le Jura. Dès l'âge de 3 ans, il est venu avec ses parents s'établir en premier lieu à Monthey, jusqu'en 97, et depuis cette date il vit à Muraz. Après des études de Latin-grec au collège de St-Maurice, il est titulaire d'un Masters Universitaire de droit à Fribourg. C'est dans cette ville qu'il a passé son brevet d'avocat et depuis septembre 2013, il exerce à Monthey. Son hobby principal, c'est la musique, il est d'ailleurs actuellement le Président de la fanfare "la Villageoise" de Muraz. C'est un homme engagé, fidèle, sur qui on peut compter et s'appuyer comme vous aurez pu le constater lors des Fêtes au village, d'événements paroissiaux ou d'autres concours de musique. Côme reste persuadé que le bien de tous les citoyens et de toutes les citoyennes repose avant tout sur le débat d'idées pour que chacun puisse amener sa pierre à l'édifice du bien-vivre ensemble.

Nous sommes donc persuadés que Côme a toutes les qualités et les compétences pour le poste de premier citoyen de notre commune. Le groupe PLR est fier de vous le présenter comme candidat au poste du Président du Conseil Général. Grâce à ses diverses expériences au niveau du législatif communal et cantonal, de part la rigueur et la discrétion qu'exige son métier d'avocat, il est le candidat idéal respectant les institutions et la démocratie.

Je suis persuadée qu'il saura vous convaincre, je vous remercie de la confiance que vous lui témoignerez ce soir en votant pour Côme Vuille. Merci de votre attention.

**Intervention de Clay Robert:** S'il vous plaît pour le UDC.

**Intervention de Vannay Damien:** Vannay Damien, chef de groupe UDC, alors nous n'avons personne à ce poste.

**Intervention de Clay Robert:** S'il vous plaît, pour le Parti Socialiste - Centre gauche.

**Intervention de Chervaz Véronique:** Véronique Chervaz, cheffe de groupe Parti Socialiste - Centre gauche, nous ne présentons aucun candidat.

**Intervention de Clay Robert:** S'il vous plaît pour les Verts.

**Intervention de Cretton Nathalie:** Oui, Nathalie Cretton, cheffe de groupe les Verts, alors nous ne proposons aucun candidat.

**Intervention de Clay Robert:** (en aparté : Je crois c'est tacite) j'ai sauté une ligne, je devais dire nous sommes 45 personnes présentes sur 45, le quorum est atteint. Alors, Vuille Côme est élu tacitement. Je félicite le nouveau Président du Conseil « Communal ».

**Intervention de Vuille Côme:** Chers collègues. Je tiens tout d'abord à vous remercier sincèrement pour cette élection et pour m'avoir accordé votre confiance afin de présider le Conseil Général durant cette législature. La fonction de premier citoyen de la Commune est un grand honneur en particulier pour moi qui ne suis pas originaire de celle-ci et je m'efforcerais d'être à la hauteur de la tâche confiée. Mon ambition, et ce pour quoi je me suis porté candidat, est de défendre et porter l'institution du Conseil Général. Tout d'abord à l'interne par un respect du Règlement et des principes essentiels qui doivent guider et structurer notre action, tout en tentant de trouver des solutions efficaces aux nombreux problèmes et imprévus qui ne manqueront pas de se poser. Et ensuite vis-à-vis de l'extérieur, en renforçant l'information sur notre travail et en pérennisant sa crédibilité. Ce Conseil Général est un mélange de renouvellement et de personnes aguerries, de jeunes et d'expérimentés. J'espère des débats nourris, des idées innovantes, des solutions pragmatiques et des décisions courageuses au sein de ce plénum dans le respect de notre institution et de notre Règlement et en maintenant des égards pour les intervenants.

Je souhaite également une collaboration accrue du Bureau avec le Conseil Municipal et une publicité commune et renforcée sur notre fonctionnement et sur les enjeux des objets à l'ordre du jour. Je profite ici de remercier mon prédécesseur Monsieur Bertrand Fontannaz pour le travail accompli lors de la dernière législature où la mise en place du Conseil Général a généré de nombreuses "première fois". Il a fallu trouver des solutions et avancer, essayer, repartir, proposer une alternative. Aujourd'hui, j'hérite d'un Règlement neuf, réfléchi et enrichi des expériences de quatre ans et mon travail s'en retrouvera d'autant plus facilité. Je me réjouis de travailler avec le Bureau qui sera élu ce soir ainsi que les diverses commissions et d'ensemble, relever les nouveaux défis qui vont nous occuper. J'adresse mes remerciements au doyen d'âge, Monsieur Robert Clay qui a assuré la Présidence de cette séance jusqu'à maintenant et enfin je remercie sincèrement Maryline Hohenauer pour la présentation bien trop élogieuse qu'elle a faite et qui m'a touché.

Je ne vais pas faire trop long, je ne suis plus chef de groupe. Je dois m'habituer désormais à gérer le temps de parole de chacun et l'avancée de la séance. Je termine donc en vous remerciant pour votre confiance et votre attention.

Nous allons donc poursuivre l'ordre du jour avec l'élection du Vice-président du Conseil Général. Je passe la parole à l'assemblée pour l'annonce des candidatures. Monsieur Vannay !

**Intervention de Vannay Damien:** Vannay Damien, chef de groupe UDC. Alors je vais vous présenter Guillaume Vanay, Collombey, 32 ans, divorcé et père d'une petite fille de 3 ans. Il travaille depuis 13 ans comme automatien chez Tabelco SA à Ecublens, entreprise spécialisée dans les fabrications de tableaux électriques domestiques et industriels. Il s'est engagé en politique en 2005 en fondant avec Mikaël Vieux la Jeunesse UDC de Collombey-Muraz. Il a siégé pendant deux ans au Grand Conseil du Valais, en tant que député-suppléant et termine cette année son mandat de député. En parallèle, il avait déjà siégé

deux ans au début du Conseil Général de Collombey-Muraz en tant que chef de groupe de la section UDC. Auparavant, membre de la commission scolaire, de la commission d'apprentissage, il est aujourd'hui membre de la commission droit de cité et préside la section UDC locale. Nous vous soumettons donc ce soir sa candidature au poste de la Vice-présidence du Conseil Général et vous remercions d'ores et déjà de votre soutien. Merci de votre attention.

**Intervention de Vuille Côte:** Merci. Y a t-il d'autres candidats ? Si ce n'est pas le cas, en application de l'article 9 de notre Règlement, l'élection est tacite sauf demande expresse de cinq membres. Ce n'est apparemment pas le cas ? Est donc élu Vice-président Monsieur Guillaume Vanay. Je le félicite chaleureusement et l'invite à me rejoindre sur l'estrade. Nous passons maintenant à l'élection du secrétaire du Conseil Général. Je passe la parole à l'assemblée pour l'annonce des candidatures.

**Intervention de Gollut Emmanuel:** Emmanuel Gollut pour le PDC, nous avons trouvé une perle rare en la personne de Marie Fracheboud, native de Collombey depuis qu'elle est mariée, mère de deux enfants, secrétaire. Je pense que ce sera la personne idéale pour ce poste là. Merci à elle.

**Intervention de Vuille Côte:** Merci, y a t-il d'autres candidats ? Egalement en application de l'article 9 de notre Règlement, l'élection est donc tacite sauf demande expresse de cinq membres. Ce n'est pas le cas ? Est donc élue secrétaire Madame Marie Fracheboud. Je la félicite et l'invite à me rejoindre sur l'estrade.

Nous passons au point 4 lettre d) : Election, membre supplémentaire du Bureau en cas de besoin. Je rappelle que le Bureau est composé de 7 à 9 membres selon l'article 11 du Règlement. Avec cinq chefs de groupe, le Président, le Vice-président et le secrétaire il y a déjà 8 membres. Nous devons donc élire un membre supplémentaire du Bureau afin d'assurer la représentativité politique selon la lettre e) de l'article 11. Cela étant rappelé je passe la parole à l'assemblée pour l'annonce des candidatures.

**Intervention de Gollut Emmanuel:** Emmanuel Gollut pour le groupe PDC, Monsieur Joël Parvex.

**Intervention de Vuille Côte:** Y a-t-il d'autres candidatures ? Si ce n'est pas le cas, l'élection est donc également tacite à moins d'une demande de cinq membres, ce qui n'est pas le cas. Est donc élu tacitement comme membre supplémentaire du Bureau Monsieur Joël Parvex. Je le félicite et j'espère qu'il aura du plaisir dans sa nouvelle fonction.

Nous passons donc au point 4 e) de l'ordre du jour : Election des membres de la commission de gestion, de leurs suppléants, puis de son Président.

Nous procéderons dans l'ordre prévu. La première élection concerne les membres de la commission de gestion. Je passe donc la parole à l'assemblée pour l'annonce des candidatures.

**Intervention de Gollut Emmanuel:** Emmanuel Gollut pour le groupe PDC. Alors membres de la commission de gestion : Eric Lattion, Monsieur David Gaillard et Mademoiselle Pauline Arlettaz. Merci.

**Intervention de Vuille Côte:** Merci. Pour la bonne forme je vous prie simplement de vous lever à chaque fois que vous parlez. Merci.

Pour les autres, les autres candidats, les autres partis ? Oui Madame Chervaz.

**Intervention de Chervaz Véronique:** Donc Véronique Chervaz pour le Parti Socialiste - Centre gauche, nous présentons Monsieur Daniel Schmid.

**Intervention de Vuille Côte :** Merci. D'autres chefs de groupes ?

**Intervention de Morisod Florent :** Florent Morisod pour les Verts, nous présentons Nathalie Cretton pour la commission de gestion

**Intervention de Vuille Côte:** Merci. Un autre candidat, Monsieur Birbaum ?

**Intervention de Birbaum Thomas:** Thomas Birbaum pour le PLR, donc nous, nous présentons Jacques Borgeaud et Cédric Zürcher pour la commission de gestion.

**Intervention de Vuille Côte:** Merci, Monsieur Vannay ?

**Intervention de Vannay Damien:** Vannay Damien, chef de groupe UDC, nous présentons Angst Stéphane et Vieux Edgar.

**Intervention de Vuille Côte:** Merci. Sont donc désignés comme membres de la commission de gestion : Madame Pauline Arlettaz, Monsieur David Gaillard, Monsieur Eric Lattion, Monsieur Jacques Borgeaud, Monsieur Cédric Zürcher, Monsieur Edgar Vieux, Monsieur Stéphane Angst, Monsieur Daniel Schmid et Madame Nathalie Cretton.

Y a-t-il une opposition dans la salle à leur élection tacite ? Ce n'est pas le cas, les membres désignés sont donc élus, félicitations et bon travail dans cette commission.

Nous passons maintenant à l'élection des suppléants de la commission de gestion. Je rappelle que selon l'article 17 alinéa 2) de notre Règlement, chaque groupe politique désigne un suppléant pour deux commissaires. Un minimum de un suppléant est garanti pour chaque groupe politique. Je passe donc la parole cette fois-ci aux chefs de groupe pour la désignation de leurs suppléants. Monsieur Gollut !

**Intervention de Gollut Emmanuel:** Emmanuel Gollut pour le PDC, au niveau des suppléants, j'ai une question, avec trois commissaires avons-nous droit à un ou à deux suppléants ?

**Intervention de Vuille Côte:** Comme annoncé précédemment, la réponse se trouve à l'article 17 alinéa 2) du Règlement. Je vous le lis : chaque groupe désigne également un suppléant pour deux commissaires, un minimum de un suppléant est garanti pour chaque groupe politique. Donc, à mon sens, un suppléant pour deux commissaires, deux pour quatre. Sauf que dans l'exemple où il y a un seulement qui est, un seul élu pardon, il y a quand même la phrase suivante qui permet un minimum de un suppléant qui est garanti à chaque groupe politique pour qu'il puisse quand même pouvoir être remplacé le cas échéant.

**Intervention de Gollut Emmanuel:** Alors je me permets de ne pas être de votre avis. Le principe était essentiel, c'est que ça fonctionne bien ces commissions. Alors j'imagine qu'on ne sera pas souvent avec deux commissaires qui ne seront pas là mais si ça devait arriver, ce serait dommage que la commission ne soit pas complète. Donc l'interprétation que vous faites du Règlement est une vision qui est très

personnelle et je n'ai pas la même que vous. Alors à mes yeux, il me semble qu'il serait plus judicieux d'avoir deux suppléants lorsque l'on a trois commissaires. Alors je passe la parole à mes collègues pour savoir ...

**Intervention de Vuille Côme:** Je passe la parole si vous le permettez à l'assemblée justement, si quelqu'un veut s'exprimer sur la demande que vous faites ? Monsieur Birbaum.

**Intervention de Birbaum Thomas:** Thomas Birbaum pour le PLR. Donc, nous la vision de notre Président du Conseil Général elle n'est pas personnelle, elle est partagée aussi par le groupe PLR. Donc le groupe PLR applique le Règlement article 17 alinéa 2). Donc j'ai fait un petit cas pratique. Donc, par exemple, admettons qu'un groupe a un commissaire, selon l'article il a droit à un suppléant. Un groupe a deux commissaires, il a droit aussi à un suppléant, selon la première partie de l'alinéa. Si on a trois commissaires, on a également un suppléant et non deux et si on a quatre commissaires, dans ce cas-là on a deux suppléants. Donc avoir deux suppléants, selon ces articles est correct, si et seulement si le groupe passe à quatre commissaires mais si le groupe a trois commissaires il reste à un suppléant. Ainsi le groupe PLR, prie le Président du Conseil Général de veiller à l'observation du Règlement comme, comme désigné dans son mandat. Voilà.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci de votre intervention, y a-t-il d'autres réactions ? Monsieur Schmid !

**Intervention de Schmid Daniel:** Daniel Schmid, Parti Socialiste - Centre gauche, oui, effectivement, je partage cette vision. Parce qu'on peut dire que, avec trois, avec trois membres, un suppléant suffit. Le principe de ces, de ces, de ces commissions permanentes, c'est que les séances sont fixées très à l'avance. Par exemple, à la Cogest on fixe dès le mois de, dès la première séance pratiquement toutes les séances de l'année donc, les membres sont avertis et lorsqu'on a trois membres c'est, il peut y avoir en somme deux absences, car il faut être bien conscient quand on, lorsqu'on est membre de ces commissions c'est que ça devient quand même une priorité. On peut bien être absent une fois, c'est ce que le Règlement prévoit mais plusieurs absences sont extrêmement rares. D'autant plus qu'il y a eu une modification du Règlement, effectivement, lors de la précédente législature, une personne ne pouvait pas démissionner de la Cogest, on lui demandait de démissionner du Conseil Général. Maintenant, ça n'est plus le cas, si une personne ne se sent pas à l'aise dans une commission, elle peut démissionner tout en restant membre du Conseil Général. Donc le Règlement est parfaitement à l'aise avec cela. Merci.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci, y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur Gollut ! Pour des raisons pratiques du procès-verbal mot-à-mot c'est mieux de parler dans le micro s'il vous plaît.

**Intervention de Gollut Emmanuel:** Voilà, alors c'est une vision, maintenant je prends le PLR qui a deux représentants, deux commissaires, ils ont un suppléant. Je prends Les Verts qui ont un commissaire, un suppléant. Si je calcule bien, ça fait trois commissaires entre les Radicaux et Les Verts et ça fait deux suppléants. Nous sommes trois, pourquoi pas avoir deux suppléants ? Notre vision n'est pas moins fautive ni meilleure que la vôtre. Voilà, alors j'ai envie d'insister dans ce, dans cette direction là et je demande une motion d'ordre pour que notre point de vue soit jugé par l'ensemble du Conseil Général. S'il vous plaît.

**Intervention de Vuille Côme:** Y a-t-il encore d'autres interventions sur ce sujet ? Je comprends votre position et vous l'avez dit, c'est plus judicieux. Le problème c'est que le Règlement est clair et ne porte pas à interprétation. On peut faire preuve de souplesse dans les problèmes qui ne sont pas réglés mais quand ils sont prévus par le Règlement je dois, en vertu de l'article 12 alinéa 1, lettre d), veiller à son observation. Et donc je ne peux pas soumettre au vote une interprétation qui serait en contradiction avec ce qui figure clairement dans le Règlement du Conseil Général. Je dis simplement que si votre position, vous pouvez la défendre par la voix de la motion pour la révision du Règlement. Si vous souhaitez réviser partiellement le Règlement sur cette, sur cette question, je tiens quand même à préciser que c'est déjà le deuxième Règlement que nous avons eu en quatre ans, qu'il a été fait justement en réfléchissant à tous ces aspects et en interprétant, en lisant simplement l'interprétation littérale, on comprend que la première phrase : "Chaque groupe désigne également un suppléant pour deux commissaires" et que la deuxième phrase : "Un minimum de un suppléant est garanti pour chaque groupe politique", est finalement un correctif pour le fait que si vous avez un seul membre, vous ne vous retrouviez pas à 0, puisque la phrase d'avant, on explique, il y a un suppléant pour chaque multiple de deux. Donc, trois n'étant pas un multiple de deux, il n'est pas prévu non plus qu'il y ait un arrondi qui soit supérieur, enfin bref plusieurs autres raisons font que, s'il y avait une interprétation différente à faire, elle se ferait par une précision dans le Règlement. C'est pourquoi je ne vais pas accepter une motion d'ordre. Je rappelle aussi simplement, quand même pour vous préciser, que la motion d'ordre est définie à l'article 27, alinéa 5 et c'est une demande qui concerne la procédure de délibération et de vote, l'ajournement ou le renvoi d'objets émanant du Conseil Municipal, du Président du Conseil Général ou d'un Conseiller général. Donc là, sur la question de la procédure ou de comment se passe le déroulement du vote, je peux comprendre mais là ce que vous demandez c'est une révision du Règlement et pas une motion d'ordre.

Je vous laisse la parole si vous voulez.

**Intervention de Gollut Emmanuel:** Oui, parce que votre vision ...

**Intervention de Vuille Côme:** Je vous invite à vous lever, s'il vous plaît. Par courtoisie.

**Intervention de Gollut Emmanuel:** Je me permets d'insister justement, il n'y a rien qui précise s'il faut arrondir en-dessus ou en-dessous et je ne vois pas pourquoi votre vision est plus claire que la mienne, voilà. Et j'aimerais bien que d'autres chefs de groupes prennent la parole pour qu'on ait une idée.

**Intervention de Vuille Côme:** Alors, je précise simplement que ce n'est pas ma vision, c'est la vision comme je vous dis du Règlement. J'accède à votre demande, donc les chefs de groupe se sont déjà exprimés pour certains, je passe la parole à Madame Cretton.

**Intervention de Cretton Nathalie:** Oui, Nathalie Cretton pour les Verts, alors nous, on a aucun souci à ce que trois membres qui sont représentés dans une commission il y ait deux suppléants, ça ne dérange pas du tout pour avoir vécu pendant plusieurs années dans des commissions, on n'a jamais vu, enfin moi j'ai jamais vécu en commission de gestion qu'il manquait deux membres du même groupe ou peut-être une fois. Mais je veux dire ça va pas déranger grand-chose s'il y a deux suppléants ! C'est ... je sais pas moi je trouve que là, on est en train de discuter sur des choses qui ne valent pas la peine. On pourrait passer à autre chose et venir à des choses bien plus importantes que de discuter de savoir si c'est un ou deux suppléants pour trois membres ou quatre membres. Comme c'est écrit là-dedans, c'est effectivement, c'est un suppléant pour deux membres. Mais après, pour trois membres, c'est pas écrit ni pour quatre

membres ! Donc il n'y a pas, c'est pas, c'est pas stipulé dans le Règlement. Donc nous, personnellement pour nous Les Verts, ça ne nous dérange pas du tout s'il y a deux suppléants pour trois membres. Merci.

**Intervention de Vuille Côte:** Merci. Y a-t-il d'autres réactions dans la salle, Monsieur Vannay ?

**Intervention de Vannay Damien:** Vannay Damien, chef de groupe UDC, alors je rejoins le parti PLR et le Parti socialiste.

**Intervention de Vuille Côte:** Très bien merci. Y a-t-il d'autres personnes qui veulent s'exprimer dans l'assemblée sur ce point ? Monsieur Sotillo !

**Intervention de Sotillo José:** José Sotillo pour le PDC, je peux également interpréter en passant, en relisant le Règlement. Un suppléant pour deux, deux pour quatre, on peut également lorsqu'on en a, on demande trois, trois divisé par deux, ça fait un virgule cinq, on peut arrondir à deux. Vu que ce sont des nombres entiers. Merci.

**Intervention de Vuille Côte:** Y a-t-il d'autre avis ? Si ce n'est pas le cas je ... Oui, Monsieur Gollut !

**Intervention de Gollut Emmanuel:** Bon, étant donné qu'il y a trois groupes qui ne sont pas, qui n'ont pas la même vision que moi, je crois qu'on va s'arrêter là et puis on va passer à la suite alors.

**Intervention de Vuille Côte:** Merci bien, je crois aussi que sur une question qui apparemment est ouverte et appelle les discussions, de passer par une révision permettra d'avoir une commission qui se, qui examine aussi toutes ces questions et qui viserait à préciser le cas échéant ou à modifier ce, cet article sur les suppléants. Donc je remercie Monsieur Gollut. Donc nous allons rester à la vision d'avoir un suppléant pour trois commissaires et donc je passe la parole aux chefs de groupes pour la désignation des suppléants. Monsieur Gollut !

**Intervention de Gollut Emmanuel:** Emmanuel Gollut pour le PDC alors notre suppléant pour la Cogest : Monsieur Philippe Udressy.

**Intervention de Vuille Côte:** Merci, Monsieur Birbaum !

**Intervention de Birbaum Thomas:** Thomas Birbaum pour le PLR, alors nous ce sera Loan Cottet comme suppléant à la Cogest.

**Intervention de Vuille Côte:** Merci, Madame Cretton.

**Intervention de Cretton Nathalie:** Oui, Nathalie Cretton, cheffe de groupe des Verts, alors notre suppléante, ce sera Carole Morisod.

**Intervention de Vuille Côte:** Merci, Madame Chervaz !

**Intervention de Chervaz Véronique:** Véronique Chervaz pour le Parti Socialiste - Centre gauche, notre suppléant sera Samuel Rouiller.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci, Monsieur Vannay !

**Intervention de Vannay Damien:** Vannay Damien, chef de groupe UDC, notre suppléant sera Cédric Vieux.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci. Formellement, les suppléants étant élus, quelqu'un dans l'assemblée conteste-t-il les suppléants désignés ? Si ce n'est pas le cas, sont élus comme suppléants de la commission de gestion: Monsieur Philippe Udressy, Monsieur Loan Cottet, Madame Carole Morisod, Monsieur Samuel Rouiller, Monsieur Cédric Vieux. Je leur adresse mes vives félicitations et leur souhaite beaucoup de plaisir dans leur fonction.

Nous passons maintenant à l'élection du Président de la commission de gestion. Je passe la parole à l'assemblée pour l'annonce des candidatures. Madame Chervaz !

**Intervention de Chervaz Véronique:** Véronique Chervaz, cheffe de groupe du Parti Socialiste - Centre Gauche, nous présentons à ce poste la candidature de Daniel Schmid. Ce poste exige en effet des compétences ainsi qu'un investissement très important. De part sa profession de comptable, de ses vingt ans en qualité de membre de la commission des finances et de son poste de Vice-président au sein de la Cogest durant la précédente législature, Monsieur Schmid nous paraît être la personne adéquate et la plus à même pour assumer les responsabilités liées à ce poste nous vous invitons donc à soutenir sa candidature. Je vous remercie.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci, y a-t-il d'autres candidats ? Monsieur Gollut ?

**Intervention de Gollut Emmanuel:** Emmanuel Gollut pour le PDC. Nous nous avons la joie de présenter Monsieur Eric Lattion, un vieux routinier de la Cogest. De part son intérêt et ses compétences, je vous prierai de voter pour lui. Merci.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci, y a-t-il d'autres candidats ? Ce n'est pas le cas. Conformément à l'article 9 du Règlement, l'élection aura lieu au scrutin secret. Je vous rappelle que sont éligibles à la fonction du Président, les membres élus de la Cogest. Donc chacun à votre tour, vous passerez à l'isoloir pour inscrire le nom de votre candidat.

Je prie les scrutateurs de me rejoindre et je suspends donc la séance jusqu'à la fin du dépouillement.

**Intervention de Vuille Côme:** Tout le monde est prêt, la séance est donc reprise et je vous annonce le résultat de l'élection. Bulletins rentrés : 45. Bulletins blancs : 1. Bulletin nul : 0. Majorité absolue : 23. Est élu avec 24 voix Monsieur Daniel Schmid. A obtenu des voix, 20 voix, Monsieur Eric Lattion.

Je félicite donc le Président de la commission de gestion Monsieur Daniel Schmid et lui souhaite plein succès dans sa nouvelle fonction. Nous passons maintenant à la suite de l'ordre du jour avec l'élection des membres et du Président de la commission permanente "aménagement du territoire et agglomération". Je vous propose d'élire également les suppléants de cette commission qui sont prévus à l'article 18 alinéa 2) du Règlement. La disposition est en effet la même que celle concernant la

commission de gestion, même si les suppléants sont désignés par les groupes politiques, je vous propose néanmoins de les élire, ainsi tous les suppléants de commission seront traités de la même manière. Y a-t-il une opposition à cette manière de procéder ? Ce n'est pas le cas je vous en remercie. La première élection concerne donc les membres de la commission permanente aménagement du territoire et agglomération. Je passe la parole à l'assemblée pour l'annonce des candidatures. Madame Cretton !

**Intervention de Cretton Nathalie:** Nathalie Cretton, cheffe de groupe des Verts. Alors nous proposons comme membre Carole Morisod.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci. Madame Chervaz !

**Intervention de Chervaz Véronique:** Véronique Chervaz pour le PS - Centre Gauche, nous présentons Olivier Ostrini.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci. Monsieur Gollut !

**Intervention de Gollut Emmanuel:** Emmanuel Gollut pour le PDC. Nous présentons trois personnes. Philippe Udressy, Monsieur Pascal Schaffhauser et Monsieur José Sotillo.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci.

**Intervention de Birbaum Thomas:** Thomas Birbaum pour le PLR. Nous présentons Maryline Hohenhauer et Reto Kunz.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci. Monsieur Vannay !

**Intervention de Vannay Damien:** Vannay Damien, chef de groupe UDC. Nous présentons Jomini Johnathan et Gex-Fabry Alexis.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci. Sont donc désignés comme membres de la commission "aménagement du territoire et agglomération" : Madame Carole Morisod, Monsieur Olivier Ostrini, Monsieur Philippe Udressy, Monsieur Pascal Schaffhauser, Monsieur José Sotillo, Madame Maryline Hohenhauer, Monsieur Reto Kunz, Monsieur Johnathan Jomini, Monsieur Alexis Gex-Fabry. Y a-t-il une opposition dans la salle à leur élection tacite ? Ce n'est pas le cas. Les membres désignés sont donc élus, félicitations et bon travail dans cette commission.

Nous passons maintenant à l'élection des suppléants de la commission "aménagement du territoire et agglomération". Je rappelle que chaque groupe désigne un suppléant pour deux commissaires mais qu'un minimum d'un suppléant est garanti pour chaque groupe politique. Je passe donc la parole aux chefs de groupes pour la désignation de leur suppléant à la commission permanente. Madame Cretton ?

**Intervention de Cretton Nathalie:** Nathalie Cretton, cheffe de groupe des Verts. Alors nous proposons à la suppléance Florent Morisod.

**Intervention de Vuille Côte:** Merci. Madame Chervaz !

**Intervention de Chervaz Véronique:** Véronique Chervaz pour le PS Centre Gauche. Nous présentons Anaïs Cretton.

**Intervention de Vuille Côte:** Merci. Monsieur Gollut !

**Intervention de Gollut Emmanuel:** Emmanuel Gollut pour le PDC. Nous présentons Madame Nathalie Baré.

**Intervention de Vuille Côte:** Merci. Monsieur Birbaum !

**Intervention de Birbaum Thomas:** Thomas Birbaum pour le PLR. Nous présentons Gabrielle Olloz.

**Intervention de Vuille Côte:** Merci. Monsieur Vannay !

**Intervention de Vannay Damien:** Vannay Damien, groupe UDC. Nous présentons Romain Gex-Fabry.

**Intervention de Vuille Côte:** Merci. Formellement les suppléants étant donc élus, est-ce que quelqu'un dans l'assemblée conteste les suppléants qui ont été désignés ? Ce n'est pas le cas. Sont donc élus comme suppléants de la commission permanente "aménagement du territoire et agglomération" : Florent Morisod, Anaïs Cretton, Nathalie Baré, Gabrielle Olloz, Romain Gex-Fabry. Je leur adresse mes vives félicitations et leur souhaite beaucoup de plaisir dans leur fonction.

Enfin nous passons désormais à l'élection du Président de la commission permanente "aménagement du territoire et agglomération". Je passe la parole à l'assemblée pour l'annonce des candidatures. Monsieur Gollut !

**Intervention de Gollut Emmanuel:** Alors pour le groupe PDC, Emmanuel Gollut. Nous présentons à la place de Président Monsieur José Sotillo.

**Intervention de Vuille Côte:** Merci. Y a-t-il d'autres candidats ? Oui, Madame Fauquet !

**Intervention de Fauquet Lucie:** Lucie Fauquet. *L'intervention de Madame Fauquet est malheureusement inaudible à l'enregistrement. [Note des électeurs : Est présentée Madame Carole Morisod]*

**Intervention de Vuille Côte:** Merci, y a-t-il d'autres candidats ? Si ce n'est pas le cas, conformément à l'article 9 du Règlement, l'élection a à nouveau lieu au scrutin secret. Je suspends donc la séance pour les opérations de dépouillement et prie les scrutateurs de me rejoindre.

**Intervention de Vuille Côte:** La séance est donc reprise. Résultat de l'élection. Bulletins rentrés : 45. Bulletin blanc : 0. Bulletin nul : 0. Bulletins valables : 45. Majorité absolue : 23. Est élu Monsieur José Sotillo avec 30 voix. A obtenu des voix, Carole Morisod 15 voix. Je félicite donc le Président de la commission permanente "aménagement du territoire et agglomération" et lui souhaite plein succès dans

sa fonction. Je me permets de le rendre déjà attentif à l'article 18 alinéa 3 du Règlement qui prévoit que la commission doit être convoquée par ses soins dans le mois qui suit sa nomination.

L'ordre du jour étant épuisé, je vous remercie pour votre participation à cette séance constitutive. J'adresse encore mes félicitations à toutes les personnes élues. Je remercie le Conseil Municipal pour la convocation et la préparation de cette première séance et Monsieur le doyen Robert Clay pour sa présidence initiale. Merci au public d'être venu nous suivre ainsi que les représentants de la presse de retranscrire nos débats. Le Bureau va pouvoir se constituer et nous vous informerons des dates retenues, d'entente avec la Municipalité pour les prochaines séances. S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, je clos formellement cette séance constitutive du Conseil Général de Collombey-Muraz. Bonne soirée à tous.

**LE CONSEIL GENERAL  
DE LA COMMUNE DE COLLOMBEY-MURAZ**

LE PRESIDENT  
Côme Vuille



LA SECRETAIRE  
Maria Encina Fracheboud

